



Conditions générales de vente

Edition 2020

1. Conclusion du contrat

1.1. Réservation

Un contrat entre vous-même et DahuTrek prend effet avec l'enregistrement sans réserve de votre inscription effectuée par écrit, par téléphone ou en ligne sur Internet. Dès ce moment entrent en vigueur pour vous-même et pour DahuTrek les droits et devoirs découlant du contrat ; nous vous recommandons donc de lire attentivement nos CGV ci-après.

1.2. Objet du contrat

DahuTrek s'engage à organiser votre voyage depuis le lieu de rendez-vous de départ jusqu'au lieu de rendez-vous d'arrivée et à fournir les prestations convenues, conformément aux données et descriptions figurant dans nos "fiche produit", notre site Internet, nos flyers ou autres publications. Les souhaits particuliers ne font partie intégrante du contrat que lorsqu'ils sont acceptés et confirmés par écrit. En tant que participant du voyage, vous vous engagez à payer le prix convenu dans les délais impartis et à vous procurer les documents de voyage requis. Vous vous occupez personnellement de votre voyage jusqu'au lieu de départ et depuis le lieu d'arrivée. Vous vous engagez à être présent à votre lieu de départ au jour et à l'heure prévus.

2. Paiement et prix forfaitaires

2.1. Paiement

Lors d'une réservation de dernière minute, ainsi que pour les excursions d'une journée, nous vous demandons de régler le solde total au moment de votre inscription. Si le voyage se déroule à plus de 30 jours, vous recevrez une confirmation de réservation stipulant le paiement de l'acompte dans les 10 jours.

2.2. Prix forfaitaires

Les prix sont communiqués en francs suisses et comprennent les prestations décrites dans l'offre, le contrat ou la "fiche produit". Des frais supplémentaires (par ex. frais de transports, fluctuation du cours de change, nouvelles taxes, etc.) seront facturés en supplément selon les besoins.



3. Annulation

3.1. Par le participant

Toute annulation doit être annoncée à DahuTrek par écrit, courrier postal ou électronique.

DahuTrek compte Fr. 50.- par personne de frais de traitement. Ces frais de traitement ne sont pas couverts par une éventuelle assurance annulation.

Pour couvrir le manque à gagner, DahuTrek compte, en plus des frais de traitement, les frais d'annulation suivants :

- 5% du prix jusqu'à 30 jours avant la prestation
- 30% du prix jusqu'à 15 jours avant la prestation
- 50% du prix jusqu'à 10 jours avant la prestation
- 100% du prix dès le 9ème jour avant la prestation

Pour le décompte des jours est retenu le premier jour ouvrable suivant la réception de votre annulation écrite.

Les voyages en cours interrompus ou annulés prématurément, ne sont pas indemnisés.

3.2. Par DahuTrek

Le voyage peut être annulé en tout temps par DahuTrek pour les causes suivantes :

- Nombre insuffisant d'inscrits
- Météo défavorable
- Conditions nécessaires pour le déroulement du voyage non-garanties

En cas d'annulation par DahuTrek, les personnes inscrites seront averties et, si une date de remplacement ne peut pas être trouvée, le montant versé leur sera intégralement remboursé.

D'autres indemnités de remboursement sont exclues.

3.3. Assurance annulation

Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation. Elle couvre les participants pour les frais listés au paragraphe 3.1 à condition de ne pas pouvoir participer au voyage pour des raisons justifiables (par ex.), lorsque l'événement s'est produit après la réservation.



4. Modification du programme

Les randonnées ou activités ont lieu par tous les temps. Il se peut que pour des raisons de sécurité et/ou des participants (équipement non adapté, forme physique insuffisante, etc.) le programme soit modifié ou annulé. La décision en revient à l'accompagnateur présent.

Aucune indemnité de compensation ne peut être exigée.

5. Réclamation

Lorsque les prestations fournies ne répondent pas aux descriptions faites ou qu'elles sont en partie erronées, adressez-vous immédiatement à votre accompagnateur. Si aucune solution n'est trouvée, munissez-vous d'une attestation écrite par l'accompagnateur, résumant votre réclamation. Vous avez ensuite un délai de 4 semaines pour envoyer à DahuTrek votre lettre de réclamation et votre suggestion de dédommagement.

6. Assurance

Nos offres n'incluent aucune assurance.

Les participants doivent être au bénéfice d'une assurance-accidents incluant, si possible, les risques liés aux sports de montagne et comportant une couverture rapatriement.

DahuTrek recommande fortement de devenir donateur de la Rega (Garde aérienne suisse de sauvetage) ou d'une organisation équivalente.

7. Responsabilités

Les accompagnateurs de DahuTrek sont membres de l'association professionnelle suisse (ASAM) qui contrôle annuellement la couverture d'assurance RC professionnelle (CHF 10'000'000.-) ainsi que les formations continues obligatoires.

Les accompagnateurs de DahuTrek ont le souci constant de vous encadrer avec une sécurité optimale ; toutefois, vous ne pouvez jamais exclure complètement les risques résiduels. Par votre réservation, vous reconnaissez explicitement ces réalités et vous renoncez à prétendre à des remplacements matériels ou à entreprendre des poursuites dans ce sens.

8. Droit applicable

Le droit suisse est applicable ; le for juridique est à Biel/Bienne, Canton de Berne, Suisse.

En cas de différences d'interprétation dues à la formulation dans diverses langues, la version française fait foi.

DahuTrek